

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 30 janvier 2020, à 18h20,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Hémicycle - Hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 23/01/20

Nombre de membres en exercice : 113
Nombre de membres présents : 71
Nombre de votants : 89

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Antoine AOUN, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Daniel FRANCOISE, Madame Annick FARCY, Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Emilie FREYMUTH, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Joël JEANNE, Madame Marie-Claude KUGELMANN - PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SANNERVILLE, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Patrick LOTTIN - PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE DE TROARN, Monsieur Philippe LAFORGE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur André LEDRAN, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Martine LHERMENIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Marc MILLET, Madame Baya MOKHTARI, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Dominique RÉGEARD, Madame Nadège SIMON, Madame Sophie SIMONNET, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Denis VIEL, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Claude YVER, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET.

En tant que suppléants : Monsieur Gilbert DEBON suppléant de Monsieur Robert MICHEL.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Gilbert BOUHIER à Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Christophe ALLEAUME à Monsieur Marc MILLET, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Marc LECERF, Monsieur Yves RÉGNIER à Monsieur Rémi POIRIER, Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANCOISE, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Philippe JOUIN à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Sengdéd CHANTHAPANYA à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Julie ROUSINAUD à Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Rodolphe THOMAS à Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel LAFONT à Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU à Monsieur Denis VIEL, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Jacques

VIRLOUVET, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT à Monsieur Michel MARIE.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Romain BAIL, Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Madame Véronique BOUTÉ, Madame Samia CHEHAB, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Sébastien DEBIEU, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Bruno DURAND, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Eric GOBERT, Monsieur Philippe LAILLER, Madame Joëlle LEBREUILLY, Monsieur Jacques LELANDAIS, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Mireille NOËL, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Madame Anne RAFFIN, Madame Claudie RIGOT, Madame Martine VINCENT, Monsieur Éric VÈVE.

Le conseil nomme Monsieur Marc LECERF secrétaire de séance.

N° C-2020-01-30/38 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - ROTS (COMMUNE NOUVELLE) - PLAN LOCAL D'URBANISME - ÉLABORATION - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le contexte

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le conseil municipal de la commune nouvelle de Rots a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle de son territoire, composé des communes historiques (dénommés quartiers) de Lasson, Rots et Secqueville-en-Bessin.

Ce nouveau document d'urbanisme viendra ainsi se substituer aux actuels documents d'urbanisme :

- Le PLU de Secqueville-en-Bessin, approuvé le 21 mai 2015,
- Le PLU de Rots, approuvé le 3 mars 2014,
- L'ancien POS de Lasson, approuvé le 31 juillet 1981, caduque depuis mars 2017.

Les objectifs poursuivis pour l'élaboration de ce PLU ont été défini dans la délibération de prescription, à savoir :

- Mettre en cohérence des projets d'aménagement portés par les trois communes historiques à l'échelle de la commune nouvelle,
- Mettre en synergie les projets d'urbanisation portés par les trois communes, en ce qui concerne le développement de l'habitat et les études engagées par la commune de Rots dans le cadre de son extension urbaine à l'Est du village,
- Mener une nouvelle réflexion sur les besoins communs aux trois communes historiques en terme d'équipements et la localisation de ces derniers,
- Mettre en conformité les documents communaux avec les dernières dispositions réglementaires et notamment celles affectant les zones agricoles et naturelles,
- Mettre en conformité les documents avec des jugements du tribunal administratif suite à des recours.

Le projet de PADD

Depuis le 1^{er} janvier 2017 Caen la mer est compétente en matière d'urbanisme : elle a ainsi engagé les études nécessaires aux côtés de la commune de Rots. Ce travail a permis d'aboutir à une première version d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présenté aux personnes publiques associées le 17 septembre 2019 et aux habitants par l'intermédiaire d'une exposition présente en mairie et sur les portails internet des collectivités depuis le 9 octobre 2019.

Ce projet de PADD a été travaillé au sein de la commission urbanisme communale en lien avec les services de Caen la mer pour aboutir au projet urbanistique exposé ci-après. Il est pensé pour une quinzaine d'année et explicite les choix et objectifs qui fonderont les orientations et règles des pièces opposables du document (règlements graphique et écrit notamment).

Au-delà des besoins en logements, évalués à environ 230 par décennie, et des ambitions démographiques, fixées à 3 000 habitants à la réalisation du projet de PLU, le PADD fixe six grandes

orientations, déclinées en 19 objectifs :

ORIENTATION 1 : ÉVOLUTION DE L'HABITAT

- 1- Poursuivre la création de logements et d'hébergements, en cohérence avec les besoins au sein de l'agglomération caennaise
- 2- Programmer une offre de logements, plus diversifiée, pour (re)déployer une mixité sociale et générationnelle sur la commune
- 3- Poursuivre l'adaptation de l'offre d'équipements et de services de proximité
- 4- Organiser l'urbanisation de la parcelle située entre la RN13 et la RD613 en cohérence avec les atouts et les handicaps de sa situation
- 5- Préserver la coupure agro-paysagère qui sépare la Croix Vautier du centre du quartier de Rots

ORIENTATION 2 : ACCUEIL DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- 6 - Réserver la zone industrielle de la Sablonnière aux entreprises appartenant aux secteurs de l'industrie et de la logistique, de la construction ou des services aux entreprises
- 7- Conforter le pôle commercial d'agglomération autour de l'hypermarché CORA
- 8- Étendre la zone d'activités de la Croix Vautier, au nord du pôle commercial

ORIENTATION 3 : ÉVOLUTION DE LA DESSERTE ET ORGANISATION DE MOBILITÉS PLUS DURABLES

- 9 - Poursuivre la hiérarchisation du réseau viaire à l'échelle du territoire communal pour la pacification de la circulation dans les quartiers d'habitat
- 10 - Anticiper les conséquences de la création d'un échangeur au Hamel sur le trafic à l'ouest de la Mue
- 11 – Faciliter l'accès au réseau de bus
- 12 - Aménager un réseau de voies cyclables et mixtes

ORIENTATION 4 : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

- 13 – Faciliter le recours aux énergies renouvelables et aménager en prenant en compte le confort thermique des quartiers et logements.
- 14 – Préserver la vocation agricole de plus grande partie du territoire communal

ORIENTATION 5 : QUALITÉ DU CADRE DE VIE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES ET PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES

- 15 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager
- 16 - Qualifier les paysages en bordure des grandes infrastructures de développement
- 17 - Prendre en compte les nuisances sonores engendrées par la RN13
- 18 - Préserver et conforter une trame verte et bleue à l'échelle de la commune

ORIENTATION 6 : MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE NATUREL OU AGRICOLE

- 19- Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, c'est sur cette base que les orientations générales du projet contenues dans le PADD, doivent être débattues en conseil municipal de Rots et en conseil communautaire de Caen la mer.

Conseil communautaire - séance du jeudi 30 janvier 2020

Le conseil municipal de Rots s'est réuni en séance du 14 octobre 2019 et a débattu des orientations générales du PLU communal. Il est ressorti du débat les éléments suivants :

- *Suppression de la mention « Déviation de Bretteville »,*
- *Confortement de la vocation mixte de la parcelle cadastrée section BH n° 41(réservée à un développement mixte activités/résidentiel),*
- *Accord sur le projet de PADD présenté, avec la prise en compte des 2 points ci-dessus.*

Ces points du débat en conseil municipal ont été précisés et complétés dans le projet de PADD qui fait l'objet de la présente délibération :

- Il est désormais question de la « Voie de desserte des quartiers Est de Bretteville » qui est matérialisée hors du territoire de Rots,
- La vocation mixte de la parcelle BH 41 n'est pas remise en cause par les choix du PADD et sera confirmée dans les dispositions réglementaires.

Ces éléments sont ainsi portés à la connaissance des élus communautaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L153-12,

VU la délibération du 19 décembre 2016, par laquelle le conseil municipal de Rots a prescrit l'élaboration du PLU communal et définit les modalités de concertation,

VU la délibération du conseil municipal de Rots du 19 décembre 2016 autorisant la Communauté urbaine Caen la mer à poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagé par la commune,

VU la délibération du conseil municipal de Rots faisant état du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en date du 14 octobre 2019,

VU l'avis de la commission "Aménagement et urbanisme réglementaire" du 14 janvier 2020,

VU l'avis du bureau communautaire du 23 janvier 2020,

CONSIDERANT que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattues au sein du conseil municipal de Rots ont été conçues dans le cadre du développement et de la promotion du territoire communautaire de Caen la mer,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

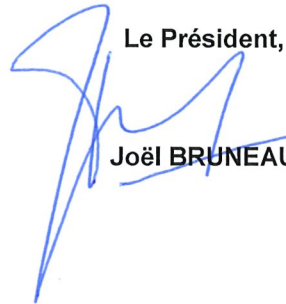
PREND ACTE de la tenue au sein du conseil communautaire du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Rots,

Conseil communautaire - séance du jeudi 30 janvier 2020

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : unanimité - Madame Marie-Claude KUGELMANN - Présidente de la délégation spéciale de SANNERVILLE - et Monsieur Patrick LOTTIN - Président de la délégation spéciale de TROARN - ne prenant pas part au vote

Transmis à la préfecture le - **6 FEV. 2020**
Affiché le - **5 FEV. 2020**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le - **6 FEV. 2020**


Le Président,

Joël BRUNEAU

